

Sipom de revel

Enlèvement des encombrants

Le SIPOM a depuis quelques années mis en place un service d'enlèvement d'encombrants à domicile.

On entend par encombrants tous les déchets qui du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. (Les gravats ne sont pas acceptés).

Ce service se présente sous deux modalités possibles :

- L'une, gratuite, réservée aux particuliers.

Cette collecte est effectuée selon un planning de collecte qui dessert un ensemble d'utilisateurs après enregistrement de leur demande auprès des services du SIPOM.

- La seconde, payante, se déroulera sur rendez-vous et fera l'objet d'un paiement direct de la participation demandée auprès de l'agent, régisseur de recette qui assurera l'enlèvement des objets encombrants et remettra un reçu du trésor public. **Le tarif actuel est de 30€.**

Dans les deux cas les particuliers, doivent contacter le SIPOM au :

05 62 71 22 83

pour en faire la demande en précisant leurs coordonnées complètes ainsi que la liste des objets dont ils souhaitent se débarrasser.